

# Appel à projet 2013

## Sentier du Rhône

Circuit  
d'art  
contemporain

En Ardèche



## Présentation générale

De tout temps, l'Ardèche a été une source d'inspiration pour la création artistique. Depuis la première main de la grotte Chauvet, jusqu'à aujourd'hui, les artistes n'ont eu de cesse de dialoguer avec les richesses de ce territoire.

Depuis 2009, un certain nombre de communes situées sur la rive droite du Rhône, ont mis en place un projet intitulé « Sentier du Rhône » qui se place dans la droite lignée de cet héritage.

# Sentier du Rhône

Suite à l'initiative de la ville du Teil, sur la rive droite du Rhône, six communes ont prévu de se regrouper pour créer un événement d'art contemporain. Ces communes sont (du nord au sud) **Tournon-sur-Rhône, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Cruas, Rochemaure et Le Teil,**

À travers le circuit d'art contemporain «*Sentier du Rhône*» elles souhaitent sensibiliser les publics à la création contemporaine en proposant à des artistes de réaliser des créations éphémères s'inscrivant sur leur territoire.

Le Rhône en tant que patrimoine commun aux six communes est le fil conducteur de ce projet.

Le circuit d'art contemporain «Sentier du Rhône» programmé de mai à septembre, est la cinquième édition d'un événement débuté en 2009. Sur chaque commune a été identifié un ou plusieurs lieu(x) susceptibles d'accueillir un projet artistique sélectionné. L'appel à projet 2013 porte sur la création d'œuvres pour des sites très variés : édifices patrimoniaux, infrastructures portuaires, sites naturels...

Dans le cadre de cet événement, le choix des lieux qui forment ce parcours, ainsi que celui des œuvres, toutes réalisées spécifiquement pour les lieux sur lesquels elles sont implantées, sont envisagés comme de véritables clés de lecture pour comprendre de manière originale l'identité rhodanienne. C'est la pertinence de ces choix qui forme la cohérence de ce circuit.

Cet événement est avant tout un projet de territoire qui se veut pérenne et cherche à associer les collectivités, les acteurs touristiques et industriels concernés ainsi que la population.

Outre la mise en lumière des particularités de ce territoire singulier, Sentier du Rhône a aussi pour vocation majeure de soutenir la scène artistique et de sensibiliser la population à la création contemporaine. Dans cette optique, un véritable volet de médiation accompagne l'implantation de ces œuvres notamment par le biais de parcours de découverte et d'ateliers.

***Une fiche descriptive propre à chaque commune présentant les lieux pressentis pour accueillir une œuvre a été rédigée en parallèle de cet appel à projet.***

***L'ensemble des documents relatifs à l'appel à projet sont téléchargeables [en cliquant ici](#)***

***Les photos sont téléchargeables [en cliquant ici](#)***

## Objectifs de l'événement

- soutenir l'art contemporain par un programme d'aide à la création ;
- permettre à des artistes confirmés et à de jeunes artistes professionnels de prolonger leur recherche sur des sites prédéfinis.
- sensibiliser le public à une création contemporaine capable de donner une image singulière de la vallée du Rhône et de ses aménagements.
- proposer des rencontres avec les artistes et les projets d'artistes qui font de la participation du public, un des ingrédients de leurs démarches.
- proposer un support pour des actions pédagogiques qui doivent être menées avec le milieu scolaire ou associatif.

## Le public

- les habitants de la vallée du Rhône et les habitants de proximité (département, région),
- les adeptes de l'art contemporain de la région,
- les touristes culturels et les touristes en séjours.

# Conditions générales

## Le mode de sélection

Le circuit d'art contemporain «Sentier du Rhône» est ouvert :

- Aux artistes plasticiens qui exercent dans un cadre professionnel (inscrit à la Maison des Artistes, Agessa ou cadre similaire pour les artistes étrangers) et qui peuvent témoigner d'une expérience artistique.
- Architectes, urbaniste travaillant dans l'espace public.

Outre l'aspect artistique, l'aspect technique (sécurité du public) sera examiné avec attention.

Le jury procédera à la sélection des projets début Mars. Le jury est composé par un comité regroupant des élus, des membres de la société civile et des professionnels de l'art contemporain.

La décision du comité de sélection est sans appel et sera communiquée aux candidats entre le 11 et le 15 mars 2013.

## Conditions financières

Chaque artiste sélectionné pour les communes suivantes bénéficie d'une bourse artistique d'un montant de 3500 € (TTC et toutes charges sociales comprises) : Tournon sur Rhône, la Voulte sur Rhône, le Pouzin, Cruas, le Teil

L'artiste sélectionné pour la commune de Rochemaure bénéficie d'une bourse artistique d'un montant de 1500 € (TTC et toutes charges sociales comprises).

Ce budget concerne les honoraires de l'artiste et les frais de production de l'œuvre. Les frais annexes font l'objet d'une prise en charge par les organisateurs.

Cette somme sera réglée sur présentation de notes d'honoraires et de notes de frais (rassemblant les factures correspondant à la production de l'œuvre).

La répartition entre honoraires et frais de production reste à la convenance de l'artiste.

Les six candidats retenus recevront la bourse artistique selon le mode de versement suivant:

- 30% versés fin avril sur présentation d'une note de frais ou note d'honoraire.
- 40% versés à l'installation de l'œuvre sur présentation des factures relatives à la réalisation de l'œuvre et/ou d'une note d'honoraires).
- 30% versés au démontage et retrait.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral des sommes versées

## La bourse artistique comprend :

- **les honoraires** pour la création de l'œuvre
- **le règlement par l'artiste des cotisations sociales et fiscales** relatives à ces honoraires
- **la présence obligatoire de l'artiste au vernissage**
- **la réalisation par l'artiste ou un spécialiste de l'art contemporain d'un texte explicatif** et de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique ;
- **une intervention pédagogique d'au moins trois journées** voire plus selon la commune, dans des structures scolaires ou associatives.
- **la réalisation de l'œuvre** : la création, l'achat, le transport, et le travail des matériaux
- **l'installation de l'œuvre** se fera conjointement: l'artiste sera assisté par les services techniques des mairies si nécessaire (les artistes sont tenus d'apporter l'outillage nécessaire à leur travail et de préciser quel type d'aide ils sollicitent pour des interventions spécifiques)

- **la mise en place de moyens par l'artiste pour assurer la maintenance de l'œuvre** pendant la durée de l'événement en cas de dégradation naturelle ou humaine de l'œuvre.
- le démontage et retour en coordination avec la commune d'accueil

### Les frais annexes (à la charge des organisateurs) comprennent :

- les déplacements de l'artiste au maximum 3.
- la restauration et l'hébergement de l'artiste sur le territoire lors de la visite des sites et de la réalisation de l'œuvre éventuellement
- la mise à disposition, si nécessaire, d'un lieu sur place pour que l'artiste réalise l'œuvre (l'artiste devra préciser ses besoins en termes d'espace de travail, d'équipement de cet espace et de la logistique associée).
- Les communes prendront en charge l'assurance de l'œuvre contre tous les dommages exception faite du vol et du vandalisme non couverts par la police d'assurance souscrite et assureront leur responsabilité civile en cas de dommages causés à autrui du fait de l'œuvre. En cas de dégradation totale de l'œuvre, les communes ne pourront financer une nouvelle fois sa recreation. Une fois l'œuvre démontée et restituée aux artistes, les artistes devront l'assurer à leur compte. Les artistes s'engagent à souscrire une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile pour tous les dommages qu'ils pourraient causer au cours de leur séjour, tant à eux mêmes, qu'aux biens et aux personnes. Une attestation d'assurance de cette police doit être fournie impérativement aux communes en début d'installation de l'œuvre.

### Budget, partenariats

- Les mairies prennent en charge (à partir de la demande explicite et détaillée de l'artiste), les opérations liées au montage de l'œuvre, dans la mesure de leur possibilité et moyens techniques. L'artiste devra donc faire une liste détaillée de l'aide humaine, du matériel et du temps nécessaire au montage et au démontage de son œuvre.
- L'artiste peut dépasser le budget qui lui est alloué, il doit alors inclure du mécénat d'entreprise ou tout autre apport dans son projet.

### Les œuvres

Une œuvre par artiste et par commune est envisagée, soit six œuvres au total.

- **Installations *in situ*** : les œuvres proposées doivent être visuelles et ainsi marquer visiblement le territoire.
- **Ephémères** : leur durée de vie doit être d'un minimum de 4 mois à compter de l'installation. L'artiste visera à tenir compte du climat de la vallée (notamment en matière de vent : Mistral) et de la proximité du Rhône.
- **L'intégration des œuvres** doit tenir compte de l'échelle du territoire et de la spécificité du lieu d'installation.
- **Les œuvres qui sont pensées en rapport avec l'eau** : le Rhône peut s'avérer en crue et présenter des courants violents. Les artistes s'engagent à tout mettre en œuvre pour qu'elles résistent aux courants et ne présentent aucun danger pour la circulation sur le Rhône.
- **Les œuvres qui sont pensées en rapport avec les flux circulatoires** : ne doivent en aucun cas obstruer ni présenter de danger pour la circulation, qu'elle soit piétonne, routière ou fluviale
- **Les œuvres doivent faire appel à la participation du public local** : les communes mettront les artistes en relation avec les établissements scolaires, le réseau associatif, ou des groupes d'habitants.
- **Le choix des matériaux** : l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement du site notamment la flore et la faune qui habitent ces espaces naturels si c'est une œuvre sur l'eau. L'utilisation de matériaux naturels ou de matériaux recyclables ou recyclés sera privilégiée. D'autre part les artistes s'engagent à livrer une œuvre en état de fonctionnement, ils doivent s'être assurés de la solidité des matériaux utilisés et des procédés de fabrication. En cas de dégradation de l'œuvre, due à un

défaut de conception, les artistes s'engagent à effectuer, à leurs frais, les réparations ou ajustements nécessaires.

- **La sécurité du public** : les œuvres ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (risques de chutes, de coupures, etc.)
- **Les activités/rencontres pédagogiques** auprès des scolaires ou associations se dérouleront si possible pendant la période de réalisation de l'œuvre.
- **Le délai de réalisation et d'installation des œuvres** : les œuvres devront être réalisées *in situ* ou implantées sur place. La présence sur le territoire des artistes pour la réalisation et/ou l'installation de leur œuvre s'effectuera entre **le 1er mai et le 28 mai 2013**. Les œuvres doivent être totalement réalisées et le site nettoyé le 28 mai au soir pour **les inaugurations qui auront lieu le 31 mai 2013**. La présence de l'artiste est requise le jour de l'inauguration.

## Images des œuvres et des artistes

Pour une bonne communication autour de l'événement, il est demandé à l'artiste :

- au moment de la candidature : des croquis préalables ou des photomontages de l'œuvre future
- suite au montage de l'œuvre : 4 à 5 clichés numériques (de bonne qualité et en haute définition)
- la cession des droits d'exploitation de ces images pour une période de 2 ans.

D'autre part, les artistes acceptent d'être pris en photo ainsi que leur travail avant, pendant et après l'événement afin d'apparaître sur les supports relatifs au circuit (promotion, communication, publications, site Internet, etc.).

Les œuvres demeurent la propriété intellectuelle des artistes, les droits sont cédés temporairement dans le cadre de la promotion de l'événement, d'usage pédagogique et sans but commercial. Tout autre usage nécessitera l'accord de l'artiste.

## Le choix des lieux

L'organisateur propose aux artistes de choisir un ou plusieurs sites parmi ceux proposés.

Les sites ont été préalablement sélectionnés afin d'obtenir toutes les autorisations d'utilisation des lieux.

Dans le respect de la ligne directrice de l'événement, nous laissons toute la liberté de création et d'expression à l'artiste dans son utilisation des lieux.

# Le dossier de candidature

Chaque dossier de candidature devra comprendre :

- **un curriculum vitae**
- **une photocopie de la carte d'identité** (recto/verso),
- **n° d'immatriculation** à la maison des artistes ou Agessa (artiste ou association),
- **n° de Siret** (artiste ou association). **Un R.I.B.**
- **un dossier présentant le travail de l'artiste** (photos, schéma, article de presse...) susceptible d'apporter au comité un aperçu significatif de ses travaux antérieurs,
- **la fiche de candidature** dûment complétée
- **un texte explicatif** du projet pour Sentier du Rhône comprenant des précisions sur tous les éléments détaillés concernant l'œuvre dont des visuels (dessins, photos, croquis...) et un calendrier de réalisation,
- **une lettre de l'artiste** sur sa motivation et sa démarche vis-à-vis du Rhône,

- **une note sur les action(s) pédagogique(s) proposées** ou autre(s) liée(s) à l'œuvre : type d'action, public visé, calendrier,
- **un budget détaillé** réparti entre honoraires, budget de production et frais annexes (ex : déplacement, temps de travail sur place...) selon la répartition spécifiée au paragraphe «Conditions financières» et avec les précisions demandées au paragraphe «Budgets, Partenariats»,
- **les modalités précises de réalisation, de montage et de démontage de l'œuvre** (fiche technique, maintenance, nombres de déplacements...),
- **une déclaration sur l'honneur** de conformité par rapport aux obligations fiscales et sociales.
- **une enveloppe affranchie** pour le retour du dossier si souhaité.

Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

**Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés par le comité de sélection.**

**Si aucun dossier ne lui convient, la commune se réserve le droit d'ajourner sa participation.**

## Calendrier :

**Clôture des candidatures : 28 février 2013**

**Réponse aux artistes : entre le 11 et le 15 mars 2013**

**Fin de montage : 28 mai 2013**

**Début de la manifestation : 31 mai 2013**

**Fin de la manifestation : 30 septembre 2013**

**Démontage : à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

**Les dossiers doivent parvenir à la Mairie du Teil au plus tard le 28 février 2013**

→ Soit par voie postale, cachet de la poste faisant foi

→ Soit par voie numérique (au format PDF)

→ Soit en dépôt direct au service culturel contre récépissé de réception

**Tout dossier reçu après la date de clôture des candidatures fixée au 28 février 2013 sera irrecevable.**

## Contacts

**Sentier du Rhône – circuit d'art contemporain**

**Service culturel – Mairie Le Teil**

**Rue de l'Hôtel de Ville**

**07400 Le Teil**

**04 75 49 63 28**

**[sentierdurhone@gmail.com](mailto:sentierdurhone@gmail.com)**

# Appel à projet 2013

## Sentier du Rhône

Circuit

d'art

contemporain

En Ardèche

## Tournon sur Rhône

### Fiche signalétique

Latitude : 45° 04' 05" Nord

Longitude : 4° 50' 0" Est

Altitude : mini. 115 m — maxi. 508 m

Population : 11 300 habitants

Administratif : Sous-préfecture d'arrondissement

Département : Ardèche

Située aux portes du Doux, le long de la Vallée du Rhône, au carrefour du Dauphiné et du Massif Central, la Ville de Tournon-sur-Rhône bénéficie d'un cadre agréable au cœur de célèbres vignobles et de cultures fruitières. Elle dispose d'un patrimoine architectural et paysager intéressant, avec plusieurs monuments historiques classés, une halte fluviale pour les plaisanciers ainsi que plusieurs lieux de dépose pour les bateaux de croisière.

### Histoire du château de Tournon



Le château de Tournon est un édifice classé au titre des Monuments Historiques qui sert d'écrin à un musée labellisé « Musée de France. » Construit essentiellement entre le XIV<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> siècle, son architecture témoigne de l'évolution de la société, entre la période médiévale et les prémices de la Renaissance. Une fois franchie la lourde porte de bois cloutée du XVI<sup>ème</sup> siècle, on pénètre dans la cour d'honneur. C'est ici même que prend naissance l'histoire du château. L'immense mur sur la droite est le dernier témoignage du donjon médiéval. L'aile gauche fut construite par Guillaume de Tournon au XIV<sup>ème</sup> siècle. A côté d'elle, le grand corps de logis est la partie la plus récente du château. Dans ce corps de logis vécurent les Seigneurs de Tournon. Vidé de ses richesses, le château fut dès le milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle transformé en prison. Les salles durent être réaménagées, le château fut modifié (barreaux, portes de prison) et adapté. En 1926, la prison ferme et le service des Monuments Historiques procède à une restauration. Le 6 mai 1928, l'Union Générale des Rhodaniens, fondée par Gustave Toursier, inaugure un « Musée du Rhône ».

Le château bénéficie d'un panorama exceptionnel sur le Rhône et les vignobles grâce à ses terrasses panoramiques. Chaque année, le musée propose des expositions temporaires d'art contemporain. De nombreuses animations le font vivre au gré des saisons : chasses aux œufs, concerts, Nuit des musées, Rendez-vous aux jardins, Journées du patrimoine, accueil de festivals de musique et de théâtre l'été dans la cour d'honneur. En 2012, il a accueilli 18 700 visiteurs.

## Les lieux susceptibles d'accueillir une œuvre :

### La cour d'honneur du château

Vaste espace fermé au public après la fermeture du musée à 18h, la cour d'honneur est se trouve à l'entrée du Musée château de Tournon sur Rhône.

Contrainte technique : la cour accueille des festivals durant l'été (quelques soirées seulement.)





## Le port de Tournon et son déflecteur

La Ville dispose **d'une halte fluviale** pour les bateaux de plaisance, bordée par un square public et un vaste quai servant de parking et de promenade. Les abords de la halte ou le déflecteur (avec des contraintes techniques dues à la navigation) pourraient servir d'accueil à une œuvre du circuit



## Indications techniques :

### Attention :

La halte fluviale est un lieu très exposé au vent (rafales pouvant atteindre plus de 100 km/h). Le jury de sélection portera une attention toute particulière à la prise en compte de cette contrainte dans les caractéristiques techniques des projets proposés.

Les caractéristiques techniques de l'œuvre devront permettre à celle-ci de demeurer en bon état tout au long de la durée de la manifestation, c'est-à-dire du 31 mai au 30 septembre.

**Budget alloué** : 3500 € (TTC et toutes charges sociales comprises)

*L'ensemble des photos présentes sur ce document est téléchargeable [en cliquant ici](#)*

# La Voulte-sur-Rhône

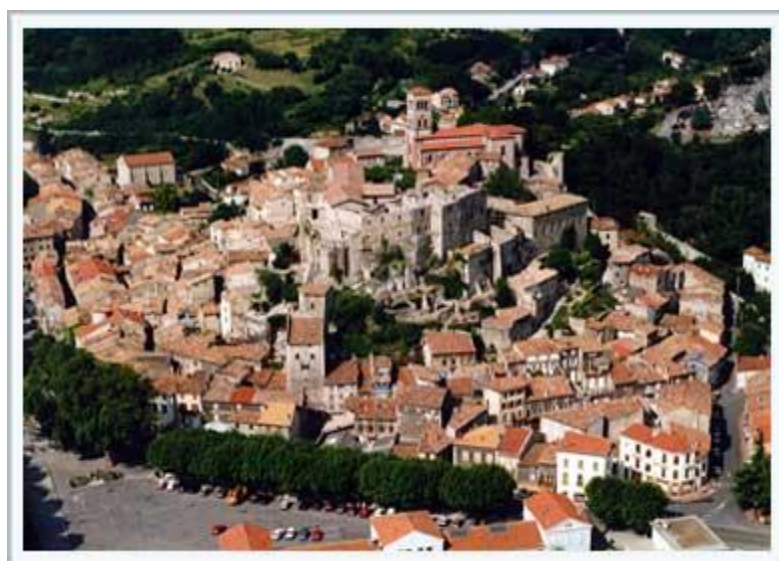
### Fiche signalétique :

Population : 5077 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Superficie : 970 ha

Administration : Chef-lieu de canton

Altitude : 95m



### Une situation géographique particulière

Chef-lieu de canton, La Voulte-sur-Rhône est située au bord du Rhône, le long de la RD86, entre Valence et Montélimar. Elle est reliée à la ville de Livron-sur-Drôme, qui lui fait face, par un beau pont suspendu sur le Rhône, érigé en 1889.

### La ville s'est développée grâce au fleuve

Sa situation géographique exceptionnelle, entre les confluences des vallées de l'Eyrieux, du Rhône et de la Drôme offre en effet un cadre naturel propice aux échanges.

### La nature au bord du Rhône

Face au château, au milieu du Rhône, se dresse l'île de Printegarde (« prends garde à toi »), nommée

ainsi en référence à la difficile navigation à cet endroit. L'île de Printegarde abrite aujourd'hui une réserve naturelle classée Natura 2000 pour la richesse de sa faune et de sa flore déclinées en un nombre important d'espèces. Suite aux aménagements faits sur le Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône dans les années 60, les diverses petites îles (dont Tentebe : « Tiens toi bien ») ont aujourd'hui disparu.

## **Fossiles et paléontologie : un site de référence mondial**

L'exploitation au XIXe siècle d'un gisement de minerai de fer à La Boissine, situé sur les hauteurs de la commune de La Voulte-sur-Rhône, a permis de mettre à jour de nombreux fossiles. Ils se sont déposés au fond d'un océan vieux de 160 millions d'années, aujourd'hui disparu.

La richesse et l'état de conservation de ces fossiles font du site de La Boissine, également classé Espace Naturel Sensible (ENS), un site de référence mondiale dans le domaine de la paléontologie. Une maison du site de La Boissine ouvrira ses portes au grand public en 2014. Cette maison permettra de découvrir la paléontologie et les fossiles extraits du site avec notamment le *Proteroctopus ribeti*, une des plus anciennes pieuvres connues.

## **L'industrie, d'hier à aujourd'hui**

Le site des fonderies, au cœur de la commune, est le témoin d'un passé sidérurgique du XIXe siècle en lien avec le gisement de La Boissine. Ces fonderies construites sur le modèle anglais, sont dans un état de conservation exceptionnel en Europe et classées au titre des Monuments historiques. En 2013, des visites guidées régulières permettront d'ouvrir ce site au public et de leur faire découvrir ce patrimoine, vestige d'une activité industrielle intense qui a fourni plus de 10% de la production nationale de fer au XIXe siècle.

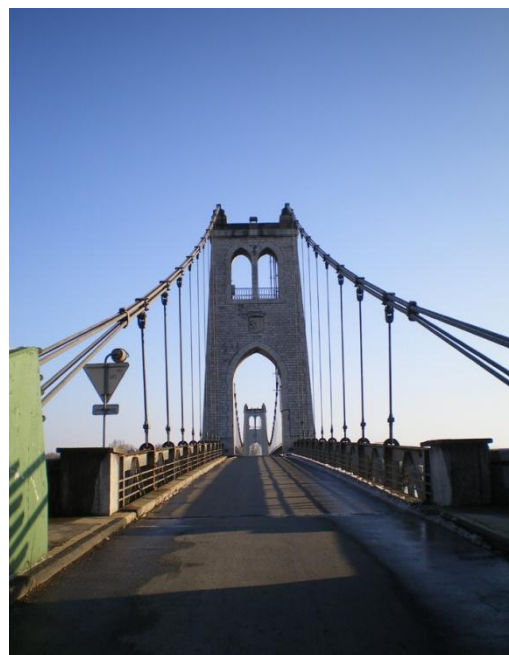
Forte de ce passé minier et de son passé industriel (usine de textile et tissage), La Voulte sur Rhône est aujourd'hui un pôle industriel d'Ardèche reconnu pour la diversité de ses activités économiques de pointe (dont le génie électrique). Par le développement de son activité industrielle, le territoire de la commune s'est transformé et a gagné des terres sur le fleuve.

## **Lieux susceptibles d'accueillir une œuvre :**

L'œuvre pourra être disposée à proximité du pont, côté RD86 sur la promenade qui surplombe le fleuve, ou bien sur le rond-point d'entrée de la ville.

Le pont à haubans est un des premiers ponts suspendus de type Marc Seguin. Construit entre 1889 et 1891, il a été bombardé en 1940 (obligeant alors les habitants à utiliser le bac à traîlle pour traverser) puis reconstruit après-guerre.

Le pont à haubans est un des premiers ponts suspendus de type Marc Seguin. Construit entre 1889 et 1891, il a été bombardé en 1940 (obligeant alors les habitants à utiliser le bac à traîlle pour traverser) puis reconstruit après-guerre.



## - La promenade le long du fleuve

Elle s'étire sous les platanes, et accueille l'Office de tourisme. Souvent fréquentée par les promeneurs en journée, par les travailleurs lors de la pause déjeuner, et par les touristes en été, ses bancs offrent une belle vue sur le Rhône.

Sous cette promenade se cache l'emplacement de l'ancien quai du Rhône; le lieu concentre ainsi l'intérêt des habitants à admirer le fleuve qui les borde, et les évolutions du paysage et de l'histoire de la ville.



Promenade vue l'Office du Tourisme



Promenade entre le rond point et le pont



Promenade vue du pont



Place Jargeat et promenade en haut

## - Le rond-point

Situé à l'entrée de la ville, il surplombe lui aussi le Rhône, et se vit comme un carrefour qui dessert le centre-ville, les villages de la vallée de l'Eyrieux (St Laurent du Pape, St Fortunat sur Eyrieux, Beauchastel) et l'axe Nord-Sud équivalent à l'A7 mais sur la rive droite. Très fréquenté toute l'année par des gens de passage ou des Voultais, et notamment le jour du marché (marché hebdomadaire historique et de grande importance), il peut être l'occasion de valoriser la situation de La Voulte en bord de fleuve et en tant que "centre d'attraction" pour les villages autour.



## Indications techniques :

**Dimensions des différents lieux :** rond-point : 22.77m de diamètre, longueur de l'Office de Tourisme : 24m, promenade du rond-point à l'Office : 57m, de l'Office de Tourisme au pont : 75m

### Attention :

Les lieux proposés se trouvent à proximité immédiate du Rhône. Il s'agit donc d'espaces fréquemment soumis au Mistral, qui souffle parfois très violemment. Le jury de sélection portera une attention toute particulière à la prise en compte de cette contrainte dans les caractéristiques techniques des projets proposés.

Les caractéristiques techniques de l'œuvre devront permettre à celle-ci de demeurer en bon état tout au long de la durée de la manifestation, c'est-à-dire du 31 mai au 30 septembre.

**Budget alloué :** 3500 € (TTC et toutes charges sociales comprises)

*L'ensemble des photos présentes sur ce document est téléchargeable [en cliquant ici](#)*

# Le Pouzin

Le Pouzin est une des portes de l'Ardèche sur la rive droite du Rhône, à 25km de Valence au Nord et 25 km de Montélimar au Sud : Elle est idéalement située. A proximité de l'échangeur autoroutier de Loriol, elle permet de pénétrer par la départementale 104, en direction de l'Ardèche, le moyen Vivarais, vers l'Ardèche méridionale via Aubenas et Privas.

Aux confluents de l'Ouvèze et du Rhône, l'eau est l'élément naturel qui définit le Pouzin. Plus au Sud encore, la Payre est une petite rivière sauvage qui peut se transformer en torrent furieux à l'occasion d'orages violents.

Le Pouzin est le point de rencontre des deux vallées : Ouvèze et Payre. Le Nord de la ville est pris entre le Rhône et le plateau calcaire des Grads. Au Sud, elle s'élargit en plaine. Une urbanisation importante et maîtrisée se développe depuis quelques années. De l'autre côté du Rhône, une enclave Ardéchoise en terrain Drômois accueille une zone industrielle départementale très dynamique. Le plateau des Grads, surplombant la commune est un site privilégié de randonnées et d'escalade.

### Historique :

Le Pouzin est marqué par de nombreuses guerres, mais le pont romain est le vestige antique intact d'une période d'importants trafics commerciaux par la voie de terre mais aussi des bateliers. Plus tard, la période médiévale verra la construction d'un rempart et d'un donjon disparus à ce jour. Dans les années 1620 les guerres de religions font rage ; D'abord saisie par l'armée Royale, la commune du Pouzin sera reprise par les protestants. La seconde guerre mondiale apporte à son tour son lot de destructions avec tout d'abord les bombardements des américains en Août 1944 puis avec les représailles Allemandes. Enfin il ne faut pas oublier le passé industriel de la commune, avec ses filatures ses magnaneries et ses fonderies qui traitaient le minerai de fer aujourd'hui démantelées.

Le Pouzin s'est toujours révélé, pétri de sa diversité ouvert aux échanges et à la modernité. De nombreuses associations forment un tissu social solide. Des structures sportives, un collège, un centre sociaux-culturel apportent la jeunesse et le dynamisme. Plus récemment une volonté de développer la culture voie le jour.

Si le Pouzin n'a pas le cachet des petits villages de caractères, car son patrimoine architectural à souvent été détruis, il est un lieu emblématique par sa situation privilégiée. Au dessus du Rhône, au Nord de la commune, les ruines du couvent des chèvres et l'un des plus anciens sites clunésien. La vue est imprenable sur le plateau du Vercors, la forêt de Sâou, et d'un Rhône qui dicte sa loi, et a longtemps façonné le caractère et le travail des hommes avant d'être dompté par des digues.

## Les lieux susceptibles d'accueillir une œuvre :

### A proximité du pont du Rhône

Dimension du parking/Place : 368 mètres<sup>2</sup>, rectangle de 23 mètres par 15 mètres).

A proximité du pont du Rhône, un nouveau lieu à été aménagé. Espace de stationnement, lieu de contemplation et de loisirs offrant une vue dégagée sur le Rhône, point de départ de la Via Rhôna, chemin de randonnée empruntable à pieds ou à vélo, cette zone est très fréquentée par les Pouzinois et de nombreuses personnes venues d'autres communes. Du fait de sa situation, il s'agit d'un lieu très exposé au vent, qui peut être très violent.





### **La Passerelle sur l'Ouvèze**

**Longueur : 48 mètres bois et métallique.**

Cette passerelle, qui relie le Nord et le Sud de la commune, est un lieu piéton important puisque beaucoup d'enfants et de parents la franchissent tous les jours pour se rendre au groupe scolaire maternelle et primaire publiques.

Elle a été refaite entièrement il y a deux ans, la précédente datant de la reconstruction après le bombardement de 1944.



## Le rocher, les pieds dans l'Ouvèze

(Dimensions : environ 10 mètres de côté, hauteur d'environ 7 à 8 mètres,)

Rocher qui a conservé sa structure intacte, dessus plat avec un banc pour vue sur le Pont Romain.

Rocher qui a abrité lors du bombardement des personnes sur sa partie inférieure.



## Indications techniques :

### Attention :

Les lieux proposés sont très exposés au vent (rafales pouvant atteindre plus de 100 km/h).

Le jury de sélection portera une attention toute particulière à la prise en compte de cette contrainte dans les caractéristiques techniques des projets proposés.

Les caractéristiques techniques de l'œuvre devront permettre à celle-ci de demeurer en bon état tout au long de la durée de la manifestation, c'est-à-dire du 31 mai au 30 septembre.

**Budget alloué :** 3500 € (TTC et toutes charges sociales comprises)

*[L'ensemble des photos présentes sur ce document est téléchargeable en cliquant ici](#)*



# Cruas

## Fiche signalétique

Altitude : 73 m

Population : 2.800 habitants

Superficie: 1.545 ha

Cruas se situe en Ardèche méridionale, sur la rive opposée à Montélimar, légèrement au Nord. La ville est traversée par la route départementale 86, axe rhodanien principal côté Ardèche. Elle est adhérente à la communauté de communes «Barrès-Coiron».

La ville a un passé cimentier. L'exploitation de la pierre qui remonte à l'antiquité jusqu'au siècle dernier.

De la pierre calcaire est née la chaux il y a plus de 150 ans et la ville a compté au début du siècle dernier jusqu'à 22 fours et quatre cimenteries pour transformer la pierre calcaire. Il reste aujourd'hui 2 cimenteries à Cruas.

Depuis une vingtaine d'années, l'activité cimentière s'inscrit dans un vaste programme environnemental pour réduire de manière significative les rejets de gaz et poussière. Des efforts industriels et communaux qui ont été récompensés par un classement « ville fleurie ».

Cruas employait au début du siècle dernier, de nombreuses personnes dans le secteur de la filature. Une activité disparue dans les années 50. En 1978, la construction d'un centre nucléaire de production d'électricité a bouleversé la structure socioéconomique avec ses 4 tranches de 900 mégawatts (dont une est sur Meysse) aujourd'hui complétée par deux éoliennes de 3 mégawatts chacune. De nombreuses entreprises sous-traitantes ou liées à l'activité de ces trois pôles industriels se sont implantées ou des enseignes nationales ont créé une antenne dans ce bassin de vie.

## Les lieux susceptibles d'accueillir une œuvre :

### Le Rhône et le pont

Cruas s'est dotée d'un port de plaisance depuis deux ans. Quarante anneaux et une capitainerie complètent le «vieux port » où venaient jadis s'amarrer les péniches Freycinet transportant le ciment.

Le site comprend :

- un port de plaisance d'une capacité de 40 bateaux prochainement porté à 50.
- un quai fluvial autorisant l'amarrage de bateaux de



commerce et de navires de croisière.

- la pratique d'activités de loisirs, telles que le canoë-kayak ou le motonautisme.

Le port, situé en dehors de l'agglomération de Cruas, a reçu un traitement paysager. A côté du port de plaisance, un sentier pédestre et une aire de pique-nique ont été aménagés : petit lac, passerelle en bois, tables, chemins sur la digue, sanitaires, ...). Le port de commerce et de plaisance sont reliés par un parcours "Sentier nature"

La capitainerie, adossée à un talus et surplombe les bateaux est un bâtiment aux lignes simples qui présente deux faces, l'une esthétique pour les visiteurs et l'autre technique pour les activités liées au port et aux loisirs nautiques (rangement des canoës).

Attenante au port de plaisance, une zone de frayère peu profonde est apte à recevoir, sous réserve d'implantation non polluante et en accord avec les autorités de tutelle (C.N.R., ville, associations de pêche, de protection des castors et ONEMA) des œuvres d'art contemporain. D'une longueur d'environ 80 mètres pour une largeur de la moitié, la frayère possède un îlot qui peut aussi être envisagé comme un lieu pouvant accueillir une œuvre.

Au fil des ans, le port est devenu un lieu incontournable de promenade été comme hiver, ou se déroulent de nombreuses manifestations (fête du port, du nautisme, représentations théâtrales...) et chaque été depuis 2009, la frayère est le site privilégié d'implantations d'œuvres d'art contemporain dans le cadre de l'opération "Sentier du Rhône".



**PLAN DE MASSE PAYSAGER**

0 10 25 50m



La digue



La capitainerie vue de la digue



La passerelle



La passerelle



La Frayère



La Frayère

# Indications techniques :

## Attention :

Les lieux proposés sont très exposés au vent (rafales pouvant atteindre plus de 100 km/h). Ils abritent aussi une faune variée, notamment des castors. Le choix des matériaux devra donc être adapté (non polluants, à l'épreuve des rongeurs...)  
Le jury de sélection portera une attention toute particulière à la prise en compte de cette contrainte dans les caractéristiques techniques des projets proposés.

Les caractéristiques techniques de l'œuvre devront permettre à celle-ci de demeurer en bon état tout au long de la durée de la manifestation, c'est-à-dire du 31 mai au 30 septembre.

**Budget alloué :** 3500 € (TTC et toutes charges sociales comprises)

*[L'ensemble des photos présentes sur ce document est téléchargeable en cliquant ici](#)*

# Rochemaure

## Fiche signalétique :

44° 35' 18" Nord

4° 42' 16" Nord

Altitude : de 55 à 682 m

Population : 2.200 habitants

Superficie : 1.630,9 ha

## Le quartier du château

Il y a 7 millions d'années, la nature a donc déposé à Rochemaure un filon de lave volcanique que les géologues appellent dyke. Cette roche dure se hissant au-dessus des autres reliefs était particulièrement propice pour établir un système de défense et de surveillance. On peut imaginer que les armées de César puis les troupes sarrasines occupèrent ce lieu. Les châteaux étaient à l'époque construits avec de la terre et du bois et il ne nous en reste que très rarement des traces.

Vers 1100, les croisés rentrèrent de Jérusalem. Ils avaient vu en Orient les édifices byzantins et musulmans en maçonnerie et revinrent avec de nouvelles idées sur la construction des forteresses.

Ils utilisèrent alors des pierres et de la chaux, ils améliorèrent les techniques architecturales de défense. A cette époque, Rochemaure faisait partie de l'empire



germanique mais le pouvoir central était bien loin et ne se préoccupait pas vraiment du Vivarais. Ce fut l'occasion pour les petits seigneurs locaux de s'imposer dans la région.

Un fils ou un petit-fils d'Hugues Adhémar de Monteil, seigneur de Montélimar construisit ce donjon entre 1120 et 1140. Cet édifice servit pendant deux siècles au cours des querelles entre seigneurs locaux.

Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, à la fin de la guerre de cent ans, des bandes de mercenaires armés et désœuvrés sévissaient dans la vallée du Rhône. Rochemaure subit alors quelques assauts de ces "routiers".

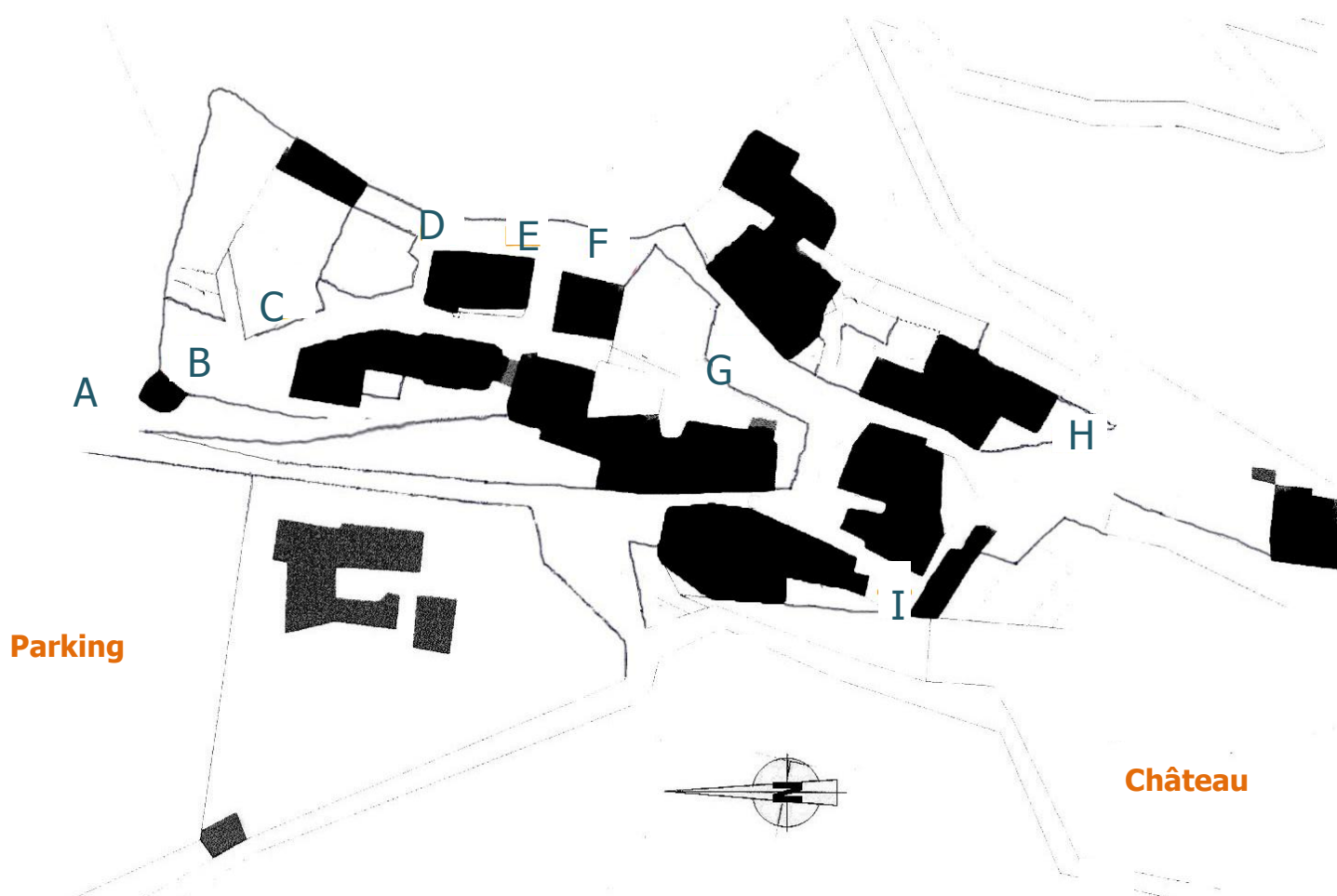
Pour comprendre l'histoire des châteaux forts, il faut retenir la date de 1350, l'invention de la couleuvrine qui est la première arme à feu. A partir de 1400, toute armée digne de ce nom va posséder des canons en mesure de détruire rapidement ces murs puissants. Les châteaux forts vont perdre de leur intérêt et les propriétaires de notre forteresse vont la désertir progressivement, d'autant plus que le XV<sup>e</sup> siècle fut une période très calme dans notre région.

Rochemaure subit deux attaques pendant les guerres de religion en 1567 et en 1621 mais les troupes huguenotes ne s'en prirent qu'aux églises et au village. Cela montre le peu d'intérêt stratégique que présentait le château à cette époque.

A partir de 1630, le château fut abandonné et en 1730, sa toiture fut vendue pour recouvrir une grange. C'est dans cet espace, au pied du château médiéval que nous vous proposons un sentier d'œuvres.

## Les lieux susceptibles d'accueillir une œuvre :

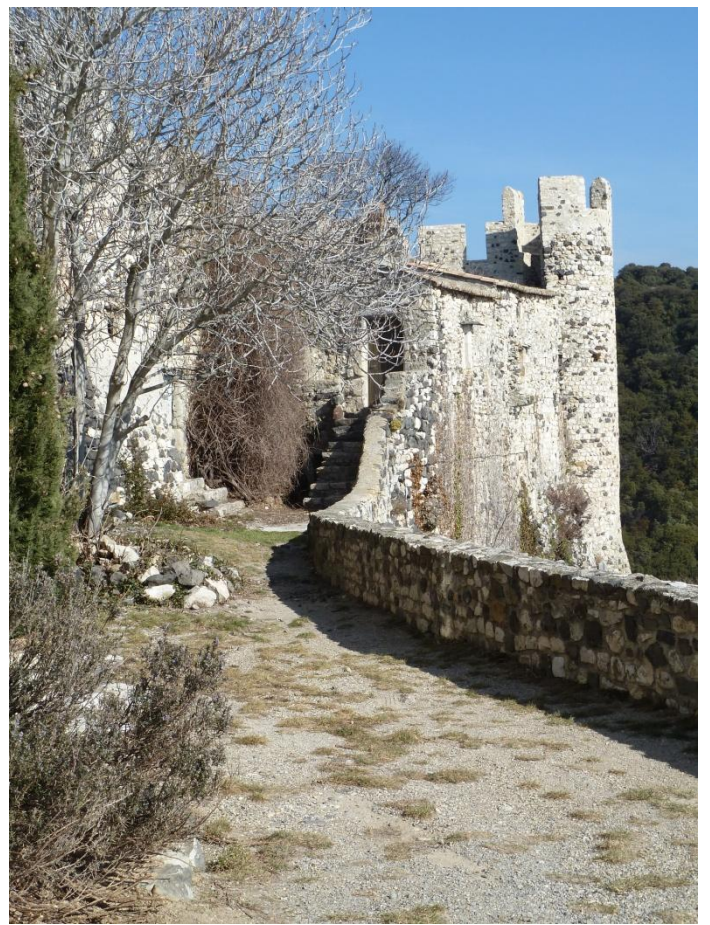
Au pied du château médiéval, plusieurs espaces peuvent se prêter à l'installation d'une œuvre unique. Le caractère labyrinthique des lieux peut aussi se prêter à l'accueil d'une installation composite sur plusieurs espaces.



B



D



F



G



H



I



# Indications techniques :

## Attention :

Les lieux proposés sont très exposés au vent (rafales pouvant atteindre plus de 100 km/h).  
Le jury de sélection portera une attention toute particulière à la prise en compte de cette contrainte dans les caractéristiques techniques des projets proposés.  
Les caractéristiques techniques de l'œuvre devront permettre à celle-ci de demeurer en bon état tout au long de la durée de la manifestation, c'est-à-dire du 31 mai au 30 septembre.

**Budget alloué :** 1500 € (TTC et toutes charges sociales comprises)

[Retrouvez l'ensemble des photos de l'appel à projet Sentier du Rhône 2013 en cliquant ici](#)

## Le Teil

### Fiche Signalétique

44° 32' 45" Nord

4° 40' 59" Est

Altitude : entre 55 et 460m

Population : 7999 habitants

Administratif : Chef-lieu de canton

Département : Ardèche

La Commune du Teil est située en bordure du Rhône dans le département de l'Ardèche. Le Chef-Lieu, qui regroupe les anciens hameaux de Melas, Frayol, La Violette, s'étend au bord du Rhône sur 3,3 kms.

Le Teil est une plaque tournante pour le tourisme mais aussi un pôle commercial et économique important. La ville du Teil est située au bord du Rhône en face de Montélimar. La Ville du Teil, à l'origine « Faubourg du Château » s'est sans doute constituée au XIVème siècle.

L'essor du commerce et de l'économie teilloises, liés au port et facilités par les voies de communication routière et fluviale, entraîne une expansion urbaine au cours des XVII et XVIIIème siècles.

Au XIXème siècle, l'activité industrielle, déjà importante au XVIIIème, gagne les abords de la ville : un moulinage de soie s'établit en 1841. L'exploitation de la chaux s'industrialise : l'essor économique qui en



résulte se répercute sur la construction. L'arrivée du chemin de fer en 1876 accélère l'urbanisation. La Ville se développe vers le nord entre la gare et le dépôt. Le personnel du rail s'installe dans ce quartier, de chaque cote de la route nationale : les logements d'employés dans de petits immeubles côtoient les maisons individuelles des chefs mécaniciens.

## Le pont du Teil

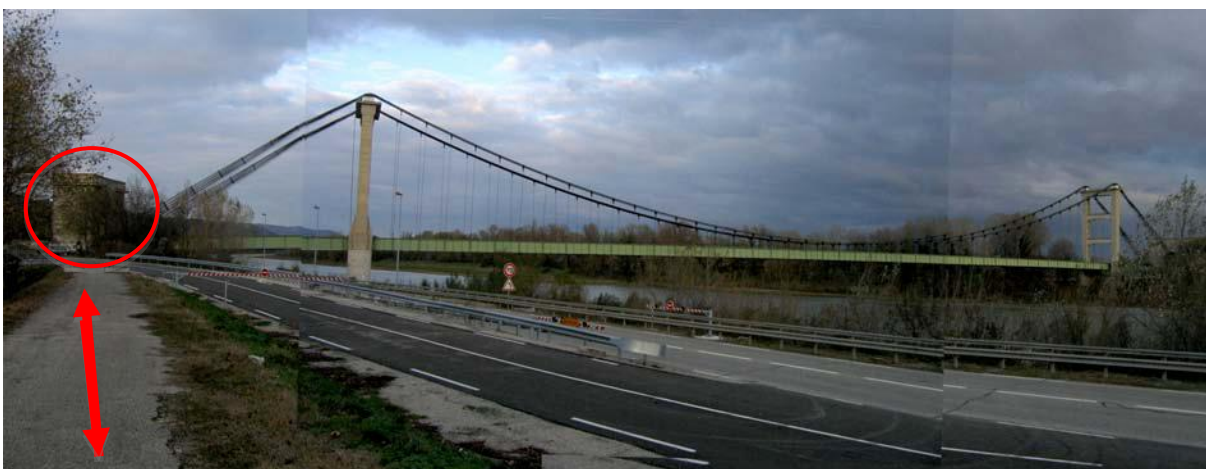
Le pont du Teil possède un fort trafic routier car, avec le pont de Rochemaure quelques kilomètres au nord, il relie les deux rives du Rhône à hauteur de Montélimar.

Le pont suspendu est un type de pont dont le tablier est suspendu, par l'intermédiaire de deux très forts faisceaux de câbles tendus entre deux portiques ou plus. Ceux-ci prolongent en hauteur les piles qui les supportent, et sont solidement ancrés à terre. Le tablier est relié aux deux grands câbles porteurs par des suspentes (câbles verticaux). Ce type de pont, mis au point par les frères Seguin, s'est généralisé en France dans les années 1820. Le plus ancien encore en service est à Andance (1827), sur le Rhône.

Le pont suspendu du Teil fut construit en 1839. En partie détruit par les inondations de 1840, il fut reconstruit, allongé et ouvert au public en 1843. L'entrée du pont est alors surmontée d'une statue de la Vierge, enlevée en 1908. Le pont fut reconstruit en 1930-1931 par la compagnie de Fives-Lille. Détruit lors de la Deuxième Guerre mondiale, il fut de nouveau reconstruit.

## Les lieux susceptibles d'accueillir une œuvre :

### L'arche du pont et la digue



Ces deux lieux offrent une grande visibilité. Le pont du Teil est avec le pont de Rochemaure l'une des deux seules infrastructures permettant de traverser le Rhône à la Hauteur de Montélimar. Point de rencontre entre La Drôme et l'Ardèche, il possède un rôle important est une charge symbolique certaine. La digue, est quant à elle, le lieu de promenade privilégiée de la population Teilloise. Elle offre un panorama intéressant sur les berges du Rhône, qui de part leurs conditions d'accès et de sécurité, ne sont plus fréquentées par les habitants. Elle se trouve, de plus à proximité

immédiate d'un certain nombre d'établissements très fréquentés : collège, centre de loisirs, boulodrome... La digue est aussi visible par les automobilistes empruntant la départementale située le long de celle-ci.

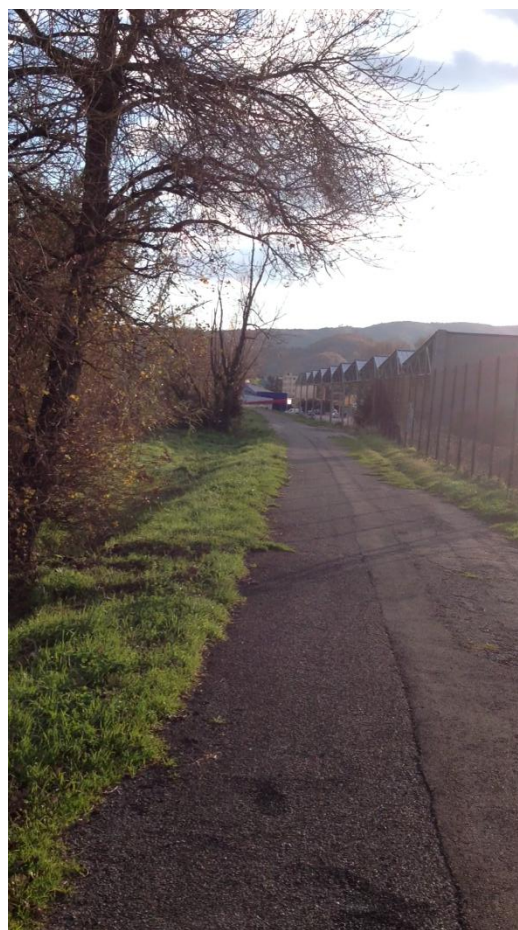
### L'arche du pont

Dimensions : 8m x 9m



### La digue

Longue d'environ un kilomètre



# Indications techniques :

## Attention :

Les lieux proposés sont très exposés au vent (rafales pouvant atteindre plus de 100 km/h).

Le jury de sélection portera une attention toute particulière à la prise en compte de cette contrainte dans les caractéristiques techniques des projets proposés.

Les caractéristiques techniques de l'œuvre devront permettre à celle-ci de demeurer en bon état tout au long de la durée de la manifestation, c'est-à-dire du 31 mai au 30 septembre.

**Budget alloué** : 3500 € (TTC et toutes charges sociales comprises)

*L'ensemble des photos présentes sur ce document est téléchargeable [en cliquant ici](#)*

